

CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR LA VAILLANTE DE VERTOU

POUR LA SAISON 2025-2026

Votre club " La Vaillante " a souscrit auprès de la société MMA, pour chacun de ses membres licenciés FSCF et bénévoles, une assurance individuelle.

DECLARATION DE L'ADHERENT SAISON 2025-2026

(Bulletin à découper et à remettre à La Vaillante après l'avoir complété et signé)

Je soussigné, Nom et Prénom :

Parents de.....adhérent à La Vaillante de Vertou déclare(nt) :

- ☐ *Avoir par défaut l'option « MINI » **souscrite par La Vaillante***
- ☐ *Avoir choisi de souscrire personnellement l'option « MIDI » moyennant un supplément de 4,00 € de cotisation*
- ☐ *Avoir choisi de souscrire personnellement l'option « MAXI » moyennant un supplément de 6,00 € de cotisation.*
- ☐ *Estimer que les montants de garanties contractuelles proposés sont insuffisants au regard des conséquences d'un éventuel sinistre. **

(Veuillez mettre un x dans la case appropriée)

Fait à..... Le.....

Signature de l'adhérent :

Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire.

* Il est recommandé dans cette hypothèse, de vous adresser à votre Agent Général d'Assurances, seul capable de vous proposer un Contrat Individuel Accident étudié pour répondre à vos besoins personnels